



## Respect d'OQFT retour au Pays - demande visa

Par **AliXAF**, le **02/01/2016** à **20:12**

Bonjour,

Voilà ma longue histoire.

J'étais étudiante à toulouse, une fois le diplôme obtenue, j'ai fais une demande d'APS..Cette dernière a été refusé parce que mon diplôme n'étant pas reconnu . Après cela j'ai reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) j'avais déjà mon billet en poche alors après m'être faite arrêter lors d'un contrôle routinier, ben je suis rentrée dans mon pays d'origine . A la frontière le policier , n'ayant pas ma carte de séjour sur moi ( étant la dernière passagère du vol) ils m'ont demandé ( les policiers ) de remettre ma carte de séjour à mon arrivée au consulat de france ( ce que j'ai fais) sinon je ne pourrai plus revenir en france. Après 5 mois hors de France: - Je voudrais refaire une demande de visa.....Vont-ils accepter ??? Aurai-j des soucis ?? ( je compte dire la vérité, je pense que je suis dans leur fichier ) Mais qu'est ce que je risque pour avoir respectée la Loi de mon plein gré?  
- Merci pour vos réponses!!

Par **youris**, le **02/01/2016** à **20:40**

bonjour,

cela dépend du type de visa que vous voulez demander.

si c'est un visa long séjour, il y a des conditions que vous pouvez connaître en allant sur le site d'un consulat de france dans votre pays.

salutations

Par **AliXAF**, le **02/01/2016** à **21:05**

Je me demande juste si : - on va me refuser le visa parce que j'ai eu une OQFT respectée ou pas??

Aurai-je des problèmes ( surtout que je leur ai rendue ma carte de séjour qui ne me servait d'ailleurs plus)